

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue aux bureaux administratifs de la commission scolaire située au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle, Québec, le mercredi 26 juin 2024, à compter de 8 h 00. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : R. Mundle, vice-président (vidéoconférence)  
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)  
M. O'Brien (vidéoconférence)  
K. Ward (vidéoconférence)  
D. Hunt (vidéoconférence)  
D. Bourgouin (vidéoconférence)  
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : R. Di Tanna (vidéoconférence)  
J. Bizeau (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services  
d'éducation aux adultes et de formation  
professionnelle  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du  
transport et de l'organisation scolaire  
A. Dupuis, directrice des ressources humaines  
S. Ward, directrice des services financiers

ABSENT: W. Gifford, président, J. McWhirter, S. Jerome, G. Hayes K. Mackenzie  
R. Stewart

Le vice-président, R. Mundle, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C24-06-147

Il est proposé par M. O'Brien que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

3. **RÉSOLUTION – UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC (URASQ)**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation importante des primes des assureurs privés pour la couverture d'assurance responsabilité au cours des cinq (5) dernières années ;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'étude de faisabilité actuarielle d'un groupe de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la Loi sur les assureurs (RLRQ, c. A-32. 1) ;

**CONSIDÉRANT** que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une période initiale de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT** que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celui du marché privé ;

**CONSIDÉRANT** que les primes à prévoir au cours des cinq (5) années seront équivalentes ou inférieures aux augmentations à prévoir de la part des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un fonds de réserve important pour sa survie à long terme ;

**CONSIDÉRANT** que c'est la dernière année que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) offre la possibilité d'adhérer à un groupe d'achat pour l'assurance responsabilité ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil des commissaires ont pris connaissance de l'entente qui leur a été soumise ;

C24-06-148

**IL EST PROPOSÉ PAR** K. Dickson d'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028 ; et

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la commission scolaire Eastern Shores ; et

**QUE** le secrétaire général, M. Denis Gauthier, soit désigné comme représentant de la Commission scolaire Eastern Shores.

ADOPTÉE

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 8 h 10**

C24-06-149

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. E Beaulieu que la séance soit levée.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

\_\_\_\_\_  
Président